



## Déclaration d'indépendance de l'Etat d'Israël

Proclamée par David Ben-Gourion,

14 mai 1948.

*La création de l'État d'Israël a été proclamée le 14 mai 1948, à quatre heures de l'après-midi, par le Conseil provisoire de l'État réuni au musée de Tel-Aviv.*

*La Déclaration d'indépendance est lue à haute voix par David Ben-Gourion puis les 37 membres du Conseil apposent leur signature.*

*Le soir même, peu avant minuit, le dernier Haut Commissaire britannique quitte Haïfa.*

### Extraits :

La terre d'Israël est le lieu où naquit le peuple juif. C'est là que s'est fondée son identité spirituelle, religieuse et nationale. C'est là qu'il a réalisé son indépendance et créé une culture qui a une signification nationale et universelle. C'est là qu'il a écrit la Bible et l'a offerte au monde.

(...)

En conséquence, nous, membres du Conseil national, représentant la communauté juive de Palestine et le Mouvement sioniste mondial, sommes réunis en assemblée solennelle aujourd'hui, jour de la cessation du mandat britannique en Palestine, en vertu du droit naturel et historique du peuple juif et conformément à la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies.

**NOUS PROCLAMONS LA CREATION DE L'ÉTAT JUIF EN PALESTINE QUI PORTERA LE NOM D'ÉTAT D'ISRAËL.**

(...)

L'État d'Israël sera ouvert à l'immigration juive et aux Juifs venant de tous les pays de leur dispersion ; il veillera au développement du pays pour le bénéfice de tous ses habitants ; il sera fondé sur la liberté, la justice et la paix selon l'idéal des prophètes d'Israël ; il assurera la plus complète égalité sociale et politique à tous ses habitants, sans distinction de religion, de race ou de sexe ; il garantira la liberté de culte, de conscience, de langue, d'éducation et de culture ; il assurera la protection des Lieux saints de toutes les religions, et sera fidèle aux principes de la Charte des Nations unies.

L'État d'Israël est prêt à coopérer avec les organismes et les représentants des Nations unies pour l'application de la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 29 novembre 1947 et à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en place de l'Union économique sur l'ensemble de la Palestine.

(...)

Confiants en l'Éternel Tout-Puissant, nous signons cette déclaration en cette séance du Conseil provisoire de l'État, sur le sol de la patrie, dans la ville de Tel Aviv, cette veille du shabbat, 5 Iyar 5708, 14 mai 1948.

---

Texte intégral: Cf. "Textes de référence".